Délibérations du Conseil Municipal du Lundi 31 mars 2025

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente et un mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vingt mars, deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de Monsieur MOGLIA, Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 4 / Présents : 11 / Pouvoirs : 3 / Votants : 14

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.
Madame Barbara LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 3 février est adopté à l'unanimité.

Numéro	Objet	Rapporteur
2025/25	Approbation du Compte Financier Unique – Année 2024	M. MORENNE
2025/26	Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024	M. MOGLIA M. MORENNE
2025/27	Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025	M. MORENNE M. MOGLIA
2025/28	Vote du budget primitif 2024	M. MORENNE M.MOGLIA
2025/29	Vote des subventions 2025 – Association Communales, Plus Fondation du Patrimoine (Moulin), et Croix Rouge (Mayotte)	M. MOGLIA M. MORENNE
2025/30	Vote des Subventions 2025 : Associations diverses	M. MOGLIA M. MORENNE

La séance est levée à 21h30
Publié le 08/04/2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_25-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N°2025/25

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de la convocation :
Le 20/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	13

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique – Année 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le certificat administratif, en date du 5 septembre 2024, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune d'Andé ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'Andé ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'Andé,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

MAIRIE D'ANDE 27430

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_26-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N°2025/26

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de la convocation :
Le 20/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.

Objet de la délibération : Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024

Monsieur Le 1er adjoint en charge des finances présente au Conseil Municipal le tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 171 264.82 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 133 595.60 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 304 860.42 €
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (Déficit/Excédent de financement)	- 5 579.49€ - 48 793.87€
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	31 147.00 € 6740.00 €
Besoin de financement = F = D + E	73 200.87 €
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	73200.87 €
EXCEDENT REPORTE R 002	231 659.55 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_26-BF

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le tableau ci-dessus, pour l'affectation du résultat (année 2024) de la Commune d'Andé,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

MAIRIE D'ANDÉ 27520

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_27-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/27

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de la convocation :
Le 20/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.

Objet de la délibération : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de

Taxe d'habitation - TH	12,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39,79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	57,52 %

CHARGE à Monsieur le Maire .

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

MAIRIE D'ANDÉ 27430

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
S²LO
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_28-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/28

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de la convocation :
Le 20/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2025.

Monsieur Miguel MORENNE, 1er Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget 2025 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	Budget 2025
Recettes	013	Atténuation de charges	500.00€
	042	Opération d'ordre	0.00€
	70	Produits des services	213 100.00€
	73	Impôts et taxes	53 000.00€
	731	Impôts Directs Locaux	590 000.00€
	74	Dotations et participations	36 200.00€
	75	Autres produits gestion courante	18 850.00€
	76	Produits financiers	0.00€
	77	Produits exceptionnels	1 500.00€
	78	Reprises provisions ou amortissements.	0.00€
	002	*Excédent reporté*	*231 659.55€*
		Total recettes	***1 144 809.55€***
Dépenses	011	Charges à caractère général	462 181.40€
	012	Charges de personnel	359 300.00€
	014	Atténuation de produits	203 800.00€
	042	Transfert entre section	7 930.15€
	65	Autres charges gestion courante	96 598.00€
	66	Charges financières	14 000.00€
	67	Charges exceptionnelles	1 000.00€
	68	Dotation aux provisions semi budgétaires	0.00€
	23	Virement à la section d'investissement	0.00€
		Total dépenses	***1 144 809.55€***

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_28-BF

Investissement	Chapitre	Nom	Budget 2025
Recettes	001	Excédent Investissement reporté	0.00€
	040	Opération d'ordre	7 930.15€
	10	Dotations fonds divers, réserves	82 200.87€
	13	Subventions d'investissements	94 544.00€
	16	Emprunts et dettes assimilées	199 255.85€
	021	Immobilisations Corporelles	0.00€
	024	Produits de Cession d'Immobilisations	50 000.00€
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0.00€
		Total recettes	*433 930.87€*
Dépenses	*001*	*Déficit reporté*	*48 793.87€*
	040	Opération d'ordre	0.00€
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0.00€
	16	Remboursement d'emprunts	47 500.00€
	204	Subventions équipements SIEGE	6 667.00€
	20	Immobilisation Incorporelles	0.00€
	21	Opérations d'équipement	330 970.00€
		Total dépenses	*433 930.87€*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le budget primitif 2025.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

MAIRIE D'ANDE 27450

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_29-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/29

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de la convocation :
Le 20/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.

Objet de la délibération : Vote des subventions 2025 – Associations Communales, Plus Fondation du Patrimoine (Moulin), et Croix Rouge (Mayotte).

Monsieur Miguel MORENNE propose au Conseil Municipal un montant global de 16 400 € pour l'ensemble des subventions pour les associations communales, par la Commune d'Andé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :
- Définir le montant global pour les subventions des associations communales, à 16 400 €.
- De répartir les sommes dans le tableau ci-dessous :

Article	Subventions de fonctionnement Associations Communales - Année 2025	16 400 €
65748	Anciens Combattants	250 €
65748	Andéenne	3 000 €
65748	Société de chasse	400 €
65748	Comité des Fêtes	3 000 €
65748	Notre Dame d'Andé	550 €
65748	Association Chenilles	0€
65748	Fondation du Patrimoine – Moulin d'Andé	5 000 €
65748	Croix Rouge « Soutien à Mayotte »	1 000 €
657364	Coopérative scolaire	700 €
657364	Classe découverte Coopérative Scolaire	2 500 €

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

MAIRIE D'ANDÉ 27430

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 027-212700157-20250331-DE_2025_30-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/30

SEANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de la convocation :
Le 20/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14

ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :
MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :
M. DAUSTER à M. GROULT,
M. DESPLANQUE à M. MALVOISIN,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,

Absente excusée :
Mme JACOB

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE.

Objet de la délibération : Vote des subventions 2025 : Associations Diverses.

Monsieur Miguel MORENNE propose au Conseil Municipal un montant global de 2 250 € pour l'ensemble des subventions diverses allouées, par la Commune, à des organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de définir le montant global pour les subventions à 2 250 €.
La répartition sera décidée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

MAIRIE D'ANDÉ 27430